



GOURNAY
SUR MARNE

Accusé de réception en préfecture
093-219300332-20240522-D-F-2024-05-016-DE
Date de télétransmission : 27/05/2024
Date de réception préfecture : 27/05/2024

DÉCISION DU MAIRE N° F 2024-05-016

Objet : Demande de subvention pour le changement de logiciel à la Maison pour tous au titre de l'aide financière à l'investissement 2024

Le Maire de Gournay-sur-Marne (Seine Saint-Denis),

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2334-42,

Vu la délibération n° 2020-15 du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020, ayant pour objet de donner délégation à Monsieur le Maire en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'appel à projets d'aide financière à l'investissement 2024 transmis par la Caisse d'allocations familiales,

Considérant que la Ville change de logiciel métier pour la Maison pour tous pour permettre d'optimiser la gestion des réservations et les modes d'encaissement,

Considérant que le montant de l'achat du logiciel est estimé à 9 110,00 € H.T.,

DÉCIDE

Article 1 : **DE DEMANDER** une subvention d'un montant de **7 288,00 €**, au titre de l'aide financière à l'investissement 2024 auprès de la Caisse d'allocations familiales pour le changement du logiciel de la Maison pour tous, et ce conformément au plan de financement ci-dessous :

COÛT DES ACHATS HT	Organisme financeur	Montant Subvention (HT)	Taux de subvention (%)
9 110,00 €	CAF	7 288,00 €	80,00 %
	Part ville	1 822,00 €	20,00 %

Fait à Gournay-sur-Marne,
Le 22 mai 2024

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE

Compte tenu de la publication le : 27/05/2024



Le Maire,
Éric SCHLEGEL

